



Devenez **INGENIEUR AGROPARISTECH** par **APPRENTISSAGE**

avec un contrat d'une durée de 2 ans : 2018/2020

L'ingénieur AgroParisTech est expert en :

- ressources agricoles et forestières
- environnement
- transformation agro-industrielle
- biotechnologies
- distribution et les services accompagnant production et commercialisation

Agro-alimentaire, Agronomie, Aménagement du territoire, Biologie, Chimie, Développement/Economie rurale, Développement durable, Eau, Economie-Entreprises, Environnement, Forêt/Bois, Milieux naturels/Ecosystèmes, Nutrition/Santé, Politiques publiques, Qualité/Sécurité, Sciences animales, Sciences végétales, Système d'information/Modélisation

 **AgroParisTech** c'est :

- **8 campus** en France dont 4 en Ile-de-France, 5 départements de formation et de recherche
- **24 unités mixtes de recherche**
- **1 ferme expérimentale** à Grignon
- **1 halle technologique** à Massy, des tiers-lieux ouverts dits *Inn Lab* dont le **Food Inn Lab** à Massy
- **1 Centre de Formation d'Apprentis**, le CFA SEV
- Plus de **2000 étudiants**
- **230 enseignants-chercheurs**
- **375 doctorants**

>>> agroparistech.fr/cfa



CURSUS INGÉNIEUR

C'est une formation pluridisciplinaire exigeante intégrant les sciences et technologies du vivant et de l'environnement, les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines, économiques et sociales.

Vous développerez une **maîtrise scientifique et technique** ainsi qu'une ouverture d'esprit vous permettant d'appréhender l'ensemble des dimensions du **développement durable**.

Au terme de votre cursus, vous serez capable :

- D'analyser et modéliser, à différentes échelles des **systèmes complexes et incertains**
- D'imaginer, concevoir et mettre en œuvre des **solutions robustes, innovantes aux plans scientifique technique, économique social, environnemental** et ce, dans des perspectives allant du court terme au long terme,
- De prendre en compte dans la conduite des projets que vous mènerez, **la responsabilité sociétale** dans un cadre mondialisé



Ingénieur AgroParisTech			
Objectifs généraux	Enseignements cursus apprentissage	Projets	Campus
1ère année Ingénieur AgroParisTech statut étudiant			
<p>Tronc commun permettant de</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'ouvrir sur les problématiques propres à l'ingénieur du vivant • En consolidant et maîtrisant les disciplines cœur de compétences des ingénieurs • En apprenant à mobiliser autour de problématiques clés • Et en apprenant à mieux se connaître et à évoluer en groupe 	<p>Ouverture sur les problématiques de l'ingénieur du vivant Accueil et ouverture aux défis (3 semaines) 2 séquences à choix, l'une relative aux domaines (2 semaines) et l'autre d'ouverture libre (1 semaine) Accompagnement au projet professionnel et personnel Tronc commun des disciplines scientifiques et techniques Sciences du vivant et du milieu Sciences de la production et de la transformation Sciences économiques, sociales et de gestion Sciences de l'ingénieur et modélisation mathématique Tronc commun des autres disciplines Ethique, histoire et philosophie des sciences Communication 2 langues obligatoires Sport</p>	<p>Projet à l'initiative des étudiants (2 semaines) Module intégratif (3 semaines)</p>	<p>Grignon</p>
2e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage : Les élèves ingénieurs apprentis ou sous statut étudiant suivent pour partie les mêmes cours.			
<p>Consolidation du socle commun de compétences de l'ingénieur AgroParisTech et d'approfondissement choisi par l'étudiant parmi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Productions, filières, territoires pour le développement durable • Ingénierie des aliments, biomolécules et énergie • Gestion et ingénierie de l'environnement • Ingénierie et santé : homme, bioproduits, environnement 	<p>Poursuite du tronc commun :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sciences économiques, sociales et de gestion • Sciences de l'Ingénieur et modélisation mathématiques • Anglais + 2^e langue vivante • Sport • Sur 4 séquences, choix libres au sein d'une offre comportant approfondissement disciplinaire ou de domaine et ouverture culturelle 	<p>2 semaines de séjour linguistique en pays anglophone</p> <p>Analyse de la mise en œuvre de la démarche de projets dans l'entreprise</p>	<p>Paris/ Massy/ Nancy selon le domaine choisi</p>
3e année Ingénieur AgroParisTech cursus apprentissage Les élèves ingénieurs apprentis ou sous statut étudiant suivent pour partie les mêmes cours			
<p>Année de finalisation du projet professionnel et personnel : choix d'une dominante d'approfondissement ou d'un semestre d'étude dans une université étrangère partenaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignements d'approfondissement • Anglais • 2^e langue vivante et sport facultatifs 		<p>Paris/ Massy/ Nancy selon la dominante choisie ou Université étrangère</p>	

LE TUTORAT ENSEIGNANT

Chaque apprenti est accompagné par **un tuteur enseignant tout au long de la scolarité. Le tuteur est choisi parmi les enseignants-chercheurs** d'AgroParisTech pour son expertise dans le domaine d'activité de l'apprenti et sa pédagogie. Le tuteur rencontre le maître d'apprentissage sur le lieu de travail à plusieurs reprises. Il évalue les rapports d'expérience en entreprise et s'assure que les exigences scientifiques sont à leur juste place. Il conseille l'apprenti lors de ses choix d'orientation, notamment s'il effectue un semestre d'étude à l'étranger, et préside son jury de soutenance de fin d'étude.

En plus du tutorat, les apprentis sont accompagnés vers la réussite par des enseignants motivés.

L'EXPERIENCE INTERNATIONALE

Dans une économie mondialisée, acquérir une expérience internationale durant sa formation facilite l'insertion future. C'est aussi une formidable occasion de découvrir le monde et de mettre en œuvre sa capacité à travailler dans un contexte interculturel.

Les apprentis ingénieurs ont l'obligation de cumuler **6 semaines d'expérience à l'étranger** :

- Le CFA SEV organise et finance 3 semaines à l'international en 2^e année
- 3 semaines d'expérience à l'international sont à organiser par l'employeur sur le temps d'alternance en entreprise.

Le CFA SEV est à **l'écoute des employeurs et des apprentis** pour les aider à mettre en place des mobilités réalistes qui font sens au regard des missions confiées.

Les apprentis ont la possibilité d'effectuer le **1^{er} semestre de 3^e année** au sein de l'une des **130 universités partenaires**.



L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les nombreuses offres d'apprentissage des partenaires sont proposées aux apprentis. Depuis la 1^{ère} promotion en 1995, plus de 580 ingénieurs ont été diplômés par l'apprentissage.

Les apprentis peuvent choisir **un employeur partout en France**.

En février 2018, 4 mois après la soutenance du travail de fin d'étude 77% des apprentis sont en emploi dont 39.6% en CDI et 83.6% sous statut cadre. 13.6% des apprentis poursuivent en doctorat. Le salaire annuel médian déclaré est de 34000€.

VIE DE CAMPUS

Sur chaque campus AgroParisTech, des **résidences accueillent les apprentis**. Si l'entreprise est dans une autre région, les apprentis qui doivent louer un 2^e logement ont droit à une aide financière forfaitaire du CFA. A chaque alternance, les trajets école/entreprise sont pris en charge par AgroParisTech.

Les apprentis avec l'ensemble des élèves ingénieurs s'investissent ensemble dans la vie associative.

L'APPRENTI

Le **statut** de l'apprenti devrait évoluer au gré des réformes prévues. C'est un contrat régi par le Code du travail. L'apprenti est lié à une entreprise par un contrat d'apprentissage qui a une durée déterminée (24 mois pour les élèves ingénieur AgroParisTech qui choisissent ce cursus pour les années 2 et 3 du diplôme).

Pendant toute la durée du contrat (même durant les périodes en école, ou à l'étranger), la loi prévoit que l'apprenti perçoit **une rémunération** :

Ancienneté / Age	18-20 ans	21 ans et plus
2 ^{ème} année	49% du SMIC = 734,25 €	61% du SMIC = 914,06 €
3 ^{ème} année	65% du SMIC = 974,00 €	78% du SMIC = 1 168,80 €

La rémunération peut être supérieure au minimum obligatoire si des accords spécifiques s'appliquent ou si apprenti et employeur le souhaitent.

Le **salaire de l'apprenti est totalement exonéré des charges sociales** "salariales d'origine légale et conventionnelle imposées par la loi" donc le salaire net est égal au salaire brut. Le **salaire de l'apprenti est également totalement exonéré de l'impôt** sur le revenu, dans la limite du SMIC annuel. Cette disposition s'applique à l'apprenti ou au foyer fiscal auquel il est rattaché.

L'ENTREPRISE

Frais annuels de formation pour les entreprises

L'inscription des apprentis au CFA SEV est gratuite.

L'entreprise est tenue de verser au CFA un concours financier correspondant au coût réel par apprenti, dans la limite de la taxe d'apprentissage due, le Quota et le hors Quota. Ces coûts sont déterminés par la Préfecture de la Région Ile-de-France qui les a fixés à la rentrée 2018 à **12 344 €** par apprenti par an pour la formation d'ingénieur par apprentissage d'AgroParisTech.

La somme de 12 344 € par apprenti par an doit être versée à l'ADASEV (Association pour le Développement de l'Apprentissage dans les Sciences et Technologie du Vivant) gestionnaire du CFA SEV sous forme de taxe d'apprentissage par l'intermédiaire d'un organisme collecteur pour les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage.

Pour les entreprises non assujetties à la taxe d'apprentissage, le CFA SEV est habilité à recevoir directement les fonds qui ne proviennent pas de la taxe d'apprentissage. Il édite une facture qui permet à l'employeur de verser le montant correspondant au coût réel de la formation.

Avantages liés à l'apprentissage pour l'entreprise

- Une exonération totale ou partielle de charges salariales

Pendant toute la durée du contrat, l'employeur est exonéré des charges sociales, à l'exception de la cotisation patronale d'accidents du travail et maladie professionnelle. La CSG et la CRDS ne sont pas dues. L'exonération peut être totale.

- Primes régionales à l'apprentissage

Les entreprises **de moins de 11 salariés** peuvent percevoir une prime de **1 000 €** minimum par année de formation, versée par la région dans laquelle est situé l'établissement où travaille l'apprenti.

Une aide de **1 000 €** minimum (mais pour une seule année) peut concerner les entreprises employant **jusqu'à 249 salariés**,

Les deux dispositifs se cumulent pour les entreprises de moins de 11 salariés qui répondent aux critères d'éligibilité.

Le montant et les modalités d'attribution de cette prime sont fixés par le Conseil Régional.

CALENDRIER D'ALTERNANCE INGENIEUR AGROPARISTECH 2018 - 2020 Paris & Massy																																																					
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
2018-2019 2e année	du lundi 3 septembre au vendredi 26 octobre										du 27 octobre au 11 novembre	du 12 novembre au 21 décembre					du 22 décembre au 6 janvier	du 7 janvier au 1er février		du 2 février au 1er mars		du 2 au 27 mars	du 28 mars au 2 juin					du 3 au 7 juin	du 8 juin au 28 août					séjour linguistique	29 août => 2 septembre																		
	Septembre	Octobre		Novembre			Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril			Mai		Juin		Juillet			Août		Septembre																										
2019-2020 3e année	du lundi 3 septembre au dimanche 2 décembre										du 3 au 7 décembre	du 8 au 21 décembre	du 22 décembre au 6 janvier	du 7 au 27 janvier		du 28 janvier au 1er mars		du 2 mars au 27 mars	du 28 mars au 2 juin					du 3 au 7 juin	du 8 juin au 28 août					séjour linguistique	29 août => 2 septembre																						
	Septembre	Octobre		Novembre			Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril			Mai		Juin		Juillet			Août		Septembre																										

CALENDRIER D'ALTERNANCE INGENIEUR AGROPARISTECH 2018 - 2020 Nancy																																																					
Semaines	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35
2018-2019 2e année	du lundi 3 septembre au dimanche 2 décembre										du 3 au 7 décembre	du 8 au 21 décembre	du 22 décembre au 6 janvier	du 7 au 27 janvier		du 28 janvier au 1er mars		du 2 mars au 27 mars	du 28 mars au 2 juin					du 3 au 7 juin	du 8 juin au 28 août					séjour linguistique	29 août => 2 septembre																						
	Septembre	Octobre		Novembre			Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril			Mai		Juin		Juillet			Août		Septembre																										
2019-2020 3e année	du lundi 3 septembre au dimanche 2 décembre										du 3 au 7 décembre	du 8 au 21 décembre	du 22 décembre au 6 janvier	du 7 au 27 janvier		du 28 janvier au 1er mars		du 2 mars au 27 mars	du 28 mars au 2 juin					du 3 au 7 juin	du 8 juin au 28 août					séjour linguistique	29 août => 2 septembre																						
	Septembre	Octobre		Novembre			Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril			Mai		Juin		Juillet			Août		Septembre																										

Possibilité de quelques ajustements du calendrier

Apprenti(e) en entreprise

Enseignements
AgroParisTech

Une équipe à votre disposition :

Jean-Claude LONCLE
Directeur du CFA SEV
jean-claude.loncle@agroparistech.fr
01 44 08 86 03

Sylvain BABY
Directeur Adjoint du CFA SEV
sylvain.baby@agroparistech.fr
06 78 74 00 98

Magalie GUET
Gestionnaire Administrative
magalie.guet@agroparistech.fr
01 44 08 18 95